

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 12 janvier 2015 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème, Florent Ricard, Paul André Ricard et Howard Welburn formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

**15-01-12-3706 Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Paul André Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 12 janvier 2015 à 19 h 07.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de décembre 2014 :
 - Service des incendies;
 - Traitement des eaux;
 - Travaux publics et infrastructures;
 - Inspection municipale.
 - 2. Rapport sur la situation financière au 31 décembre 2014;
 - 3. Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 décembre 2014;
 - 4. Rapport sur la situation financière Investissement au 31 décembre 2014;
 - 5. Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour l'année 2014;
- D) Période d'information du maire;
 - Scénario de regroupement des commissions scolaires;
 - Offre de vente à la Ville d'un lot situé sur la rue Poirier;
- E) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014;

20. – CONTRATS & ENTENTES

20.1

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

30.1 Approbation - Rapport d'approbation du budget 2015 de l'Office Municipal d'Habitation de Huntingdon;

30.2 Demande de contribution –Arthur-Pigeon – Campagne de souscription 2014-2015;

40 – RÉGLEMENTATION

40.1 Adoption du Règlement 866-2015 établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2015 ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité;

40.2 Adoption du Règlement 867-2015 autorisant une dépense de 190 000\$ et un emprunt de 190 000 \$ pour le règlement dans le dossier de Susan Jandreau;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

50.1

60. –VARIA

60.1

70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

70.1 -:

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

15-01-12-3707 Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 12 janvier 2015 tel que présenté et avec dispense de lecture. L'item varia demeure ouvert.

Les sujets suivants sont ajoutés :

- Dépôt de la mise à jour des intérêts pécuniaires de Paul André Ricard;
- 20.1 - Vente du lot 4 702 424 situé sur la rue Des Anciens-Combattants à Construction Fréchette Inc.

Adopté

Annonces et dépôt des documents

Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de décembre 2014

Les rapports des directeurs pour le mois de décembre 2014 du traitement des eaux, des travaux publics, de l'inspection municipale et de la sécurité incendie sont déposés au greffe.

Rapport sur la situation financière au 31 décembre 2014

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 31 décembre 2014.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 décembre 2014

Comptes à payer – Décembre 2014

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 31 décembre 2014.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière Investissement au 31 décembre 2014

Dépenses d'investissement – Décembre 2014

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de décembre 2014.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour l'année 2014

La trésorière dépose la liste des dépenses autorisées pour l'année 2014.

La liste des dépenses autorisées pour l'année 2014 est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Dépôt de la mise à jour des intérêts pécuniaires de Paul André Ricard

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2)*, le conseiller Paul André Ricard dépose devant celui-ci sa déclaration mise à jour indiquant ses intérêts pécuniaires.

Période d'information du maire

- Scénario de regroupement des commissions scolaires : Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.
- Offre de vente à la Ville d'un lot situé sur la rue Poirier : Un citoyen propose de vendre une parcelle de son terrain situé entre la rue Cunningham et Dalhousie à la Ville de Huntingdon. Deux promoteurs sont intéressés et contacteront le propriétaire du terrain.
- Le maire présentera mensuellement au conseil une liste de sa correspondance dont celle-ci sera accessible à son bureau aux fins de consultation.
- Depuis le 1^{er} janvier 2015 la Ville se retrouve avec deux systèmes de transport en commun pour le trajet vers Montréal, soit celui qu'elle a implanté suite à sa demande de retrait du CIT du Haut-Saint-Laurent et celui du CIT qui se poursuit. La Ville est en attente du décret du ministre des Transports, monsieur Robert Poëti.

Au Ministère des Transports on ne comprend pas l'attitude des dirigeants du CIT de maintenir le service d'autobus pour Huntingdon et Godmanchester. Le maintien du transport en commun par le CIT représente une dépense inutile d'environ 11 000 \$ par mois pour les municipalités d'Huntingdon et Godmanchester.

Le 15 décembre dernier, le conseiller Denis St-Cyr a siégé au conseil d'administration du CIT et les membres du CIT ont unanimement entériné une résolution autorisant une nouvelle entente à la suite du retrait des municipalités d'Huntingdon et de Godmanchester. En décembre dernier, le député de Huntingdon, monsieur Stéphane Billette avait également contacté toutes les municipalités membres afin de les aviser que le ministre des Transports avait pris la décision d'accepter le retrait des deux municipalités et qu'à cet effet, le Ministère des Transports transmettrait une résolution qui devait être approuvée par les Conseils municipaux avant le 31 décembre 2014. Il est certain que la Ville va demander une dispense de paiement de la facture du CIT.

Le conseiller Denis St-Cyr mentionne qu'à la réunion du 15 décembre, qui a eu lieu à Howick, les cinq municipalités qui demeurent dans l'entente du CIT ont voté qu'ils acceptaient le nouveau décret selon lequel les municipalités de Huntingdon et Godmanchester ne font plus parties de l'entente du CIT. Ils ont aussi accepté le nouveau partage des votes de gouvernance. Chaque municipalité a fait parvenir au ministère des Transports une motion acceptant ce nouveau décret.

Période de questions du public

Les principales questions se résument comme suit :

Mme Guy Anne Lefebvre : *S'étant informée auprès du CITHSL, elle mentionne que celui-ci attend la confirmation écrite de Québec, et non verbale, pour mettre fin au transport en commun (CIT) pour Huntingdon.*

Mme Bouchard : *Elle demande la raison pour laquelle la décision d'autoriser le retrait de la Ville du CIT n'est pas prise puisque la demande est faite depuis mars. Elle considère que le nouveau système de transport mis en place par la Ville occasionne des coûts élevés et que l'horaire ne convient pas. De plus, elle mentionne que la Ville n'a pas prévu de transport pour les gens de l'extérieur. La Ville pourrait fournir un certain nombre de billets annuellement pour les familles dont les visiteurs utilisent le transport en commun vers Huntingdon.*

Le maire lui répond que notre système de transport est actuellement un projet pilote et qu'il peut être amélioré. Les commentaires des citoyens sont les bienvenues.

Mme Laureen Rolfe : *Elle mentionne que Taxibus est uniquement pour les résidents du HSL.*

La conseillère Marielle Duhème suggère au maire que le Conseil pourrait considérer l'idée de Mme Bouchard concernant les billets de transports pour les familles. Un passeport famille pourrait être délivré.

Mme Céline Carrière : *Elle suggère de facturer un tarif supérieur aux utilisateurs de notre transport en commun qui résident à l'extérieur de Huntingdon.*

Mme Guy Anne Lefebvre : *L'horaire du transport pour Montréal ne convient pas aux citoyens puisque selon les heures de départ et de retour il ne reste que 4 heures à ceux-ci pour être dans la ville de Montréal.*

Mme Rolfe : *Elle mentionne que Huntingdon devrait conserver le transport par autobus.*

Le maire signale que seulement 13 MRC au Québec sur un total de 80 ont un système de transport en commun. Et qu'il ne faut pas oublier que la municipalité en est en déficit.

M. Garry Cambell : *Il se dit en accord avec la décision de réduire les dépenses mais suggère de revoir le plan de transport.*

M. Yvan Lefebvre : *Il demande ce qu'il advient des réparations du camion à ordures. Le maire lui répond que le problème est dans le système d'ordinateur qui contrôle le mécanisme de la boîte.*

M. Lefebvre demande si la Ville est tenue de procéder à une vente d'immeubles pour défaut du paiement des taxes municipales au cours du mois de février, en vertu de la Loi.

Le maire lui répond qu'il aimerait faire une vente en février ou mars 2015. C'est le conseil qui prendra la décision.

La directrice générale mentionne qu'en vertu de la Loi sur les Cités et Villes, le Conseil municipal peut ordonner à la greffière de procéder à une vente pour taxes en tout temps.

10. – Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

20. – Contrats

Vente du lot 4 702 424 situé sur la rue Des Anciens-Combattants à Construction Fréchette Inc.

Considérant que Construction Fréchette Inc. désire acquérir le lot numéro 4 702 424 d'une superficie approximative de 569,4 m² situé sur la rue Des Anciens-Combattants afin d'y construire une habitation unifamiliale;

15-01-12-3708

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise la vente du lot 4 702 424 d'une superficie approximative de 569,4 m² situé sur la rue Des Anciens-Combattants d'un montant de 9 193 \$ plus les taxes applicables.

Que les frais de notaire, d'arpenteur pour un certificat de localisation et travaux d'arpentage, ainsi que tout autre frais relié à la transaction soient assumés par Construction Fréchette Inc.

Que le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de vente notarié.

Adopté

30. – Administration & Finances

Approbation du rapport du budget 2015 de l'Office Municipal d'Habitation de Huntingdon

Considérant le rapport d'approbation du budget de l'Office municipal d'habitation de Huntingdon pour l'année 2015, lequel rapport totalise un montant de revenus de 147 282 \$ et un montant de dépenses de 243 789 \$;

Considérant que le budget 2015 de l'OMH prévoit une contribution de la Ville au montant de 9 651 \$;

15-01-12-3709

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon approuve le rapport d'approbation du budget 2015 de l'Office municipal d'habitation de Huntingdon, tel que présenté.

Que la Ville de Huntingdon s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) ainsi que le financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

Adopté

Demande de contribution –Arthur-Pigeon – Campagne de souscription 2014-2015

Considérant que l'école Arthur-Pigeon désire offrir des bourses aux élèves performants de l'école lors de sa Soirée d'honneur;

15-01-12-3710

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité :**

D'accorder une contribution financière au montant de 100 \$ pour la Soirée d'honneur 2015.

Adopté

40 – Réglementation

Adoption du Règlement 866-2015 établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2015 ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère Marielle Duhème lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 8 janvier 2015;

Considérant que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été suivies;

15-01-12-3711

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Paul André Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

D'adopter le règlement numéro 866-2015 établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2015 ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité.

Adopté

Adoption du Règlement 867-2015 autorisant une dépense de 190 000\$ et un emprunt de 190 000 \$ pour le règlement dans le dossier de Susan Jandreau

Considérant que la demanderesse, feu Susan JANDREAU, était propriétaire des immeubles situés au 115-119, rue Châteauguay à Huntingdon et 121-125, rue Châteauguay à Huntingdon;

Considérant que les faits allégués dans la requête introductive d'instance amendée du 24 septembre 2008, dans la requête introductive d'instance ré-amendée du 30 juillet 2010 et dans la requête introductive d'instance ré-ré-amendée du 15 décembre 2014;

Considérant que dans le seul but d'en arriver à une entente mutuellement acceptable pour chacune des parties impliquées, une convention de transaction et quittance a été faite et signée par les parties;

Considérant que la conseillère Marielle Duhème a donné un avis de motion concernant l'adoption de ce règlement à la séance extraordinaire du 8 janvier 2015;

15-01-12-3712

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal adopte le Règlement 867-2015 autorisant une dépense de 190 000\$ et un emprunt de 190 000 \$ pour le règlement dans le dossier de Susan Jandreau.

Adopté

50. –Nomination & Gestion du personnel

60. –Autres

70. –Rapport des comités et des conseillers

M. Denis St-Cyr : Il demande que la Ville de Huntingdon honore M. Daniel Galipeau en lui remettant une plaque honorifique. M. Galipeau est un vétéran de la Deuxième Guerre mondiale qui a reçu la plus haute distinction nationale du gouvernement de la France.

Mme Marielle Duhème : Le journal La Presse a publié en décembre 2014 un reportage ayant pour titre : Les oubliés de Huntingdon: «Le tiers-monde du Québec». Le Dr Jean-Pierre Hébert, médecin au Centre médical de Huntingdon, a signé une lettre dans le journal La Presse d'aujourd'hui exprimant son désaccord avec le contenu de cet article. Mme Duhème fait lecture du premier paragraphe de cet article.

Levée de la séance

15-01-12-3713

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 20 h 24.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière